# Conditions Définitives en date du 29 mai 2015



## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONES

Programme d'émission de titres de créance (Euro Medium Term Note Programme) 500.000.000 d'euros

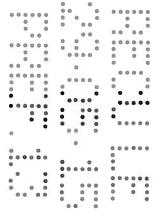
**SOUCHE No: 2015-1** 

**TRANCHE No: 1** 

Emprunt obligataire d'un montant de 20.000.000 d'euros portant intérêt à taux fixe de 0,964% l'an et venant à échéance le 2 juin 2022

Prix d'Emission: 100 %

Nomura



### **PARTIE 1**

#### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 23 septembre 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sous le n°14-513 en date du 23 septembre 2014) et le supplément au prospectus de base en date du 12 mai 2015 (visé par l'AMF sous le n° 15-192 en date du 12 mai 2015) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le Prospectus de Base) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la Directive Prospectus) telle que modifiée dans la mesure où cette directive a été transposée dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (http://www.cg13.fr/cg-13/institution/le-budget/lempruntobligataire/), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1.	Emetteyr		Département des Bouches-du-Rhône
2.	(a)	Southe:	2015-1
	(b)	Tranche:	1
	• • (G)•	Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une	
		Souche unique:	Sans Objet
3.	Devis	Prevue :	Euro (€)
4.	Montant Nominal Total :		
	(a)	Souche:	20.000.000 €
	(b)	Tranche:	20.000.000 €
5.	Prix d'émission :		100 % du Montant Nominal Total
6.	Valeur Nominale Indiquée :		100.000 €
7.	(a)	Date d'Emission :	2 juin 2015
	(b)	Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :		2 juin 2022

9. Base d'Intérêt:

Taux Fixe de 0,964 % (autres détails indiqués ci-

dessous).

10. Base de remboursement/Paiement :

Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur

Valeur Nominal Indiquée.

11. Changement de Base d'Intérêt : Sans Objet

12. Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :

Sans Objet

Rang de créance des Titres : 13. (a)

Senior

(b) Date d'autorisation de l'émission des Titres:

Délibération du Conseil Départemental l'Emetteur n°16 en date du 29 avril 2015

14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

# STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux

Fixe:

Applicable

(a) Taux d'Intérêt: 0,964 % par an payable annuellement à échéance

(b) Date(s) de Paiement du Coupon : 2 juin de chaque année non ajusté

(c) Montant de Coupon Fixe: 964 € pour 100.000•

Indiquée

(d) Montant de Coupon Brisé: Sans Objet

Méthode de Décompte des Jours (e) (Modalité 4.1):

30/360

(f) Date(s) de (Modalité 4.1):

Détermination

Sans Objet

Stipulations relatives aux Titres à Taux 16. Variable:

Sans Objet

17. Stipulations relatives aux Titres à

Coupon Zéro:

Sans Objet

## DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur:

Sans Objet

19. Option de Remboursement au gré des Titulaires:

Sans Objet

20. Montant de Remboursement Final pour

chaque Titre:

100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée

de 100.000€

21. Montant de Versement Echelonné:

Sans Objet

### 22. Montant de Remboursement Anticipé :

(a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.6), pour illégalité (Modalité 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8):

Conformément aux Modalités

(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6):

Oui

(c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité (J.2(b)):

Sans Objet

# STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. Forme des Pitres:

Titres Dématérialisés

(a) Forme des Titres Dématérialisés :

Dématérialisés au porteur

(b) Établissement Mandataire :

Sans Objet

(c) Certificat Global Temporaire:

Sans Objet

24. Place(s) Financière(s) (Modalité 6.6):

Sans Objet

25. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :

Sans Objet

# 26. Masse (Modalité 10):

Masse Contractuelle est applicable.

Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont : F&S Financial Services, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 8, rue du Mont Thabor — 75001 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 809 880 305.

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de quatre cent vingt-cinq (425) euros par an au titre de ses fonctions

# **OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrites dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

# RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Hervé DOLLE, chef du service budget et de la gestion financière Dûment autorisé

ALONE.

2 9 MAI 2015

Le Chef de Service Budget et Gestion Financière

Herve DOLLE

#### **PARTIE 2**

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

Admission aux négociations : (a)

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 2 juin 2015 sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

(b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations:

4.000 €

2. **NOTATIONS** 

Notations:

Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch France S.A.S. (Fitch).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le Règlement ANC). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés **Financiers** sur son site internet (www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation. INTÉRÊT DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT À L'ÉMISSION 3.

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

#### TITRES À TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT 4.

Rendement:

0,964% par an.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

#### 5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :

Sans Objet

Si elle est non-syndiquée, nom de

l'Agent Placeur:

Nomura International plc

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :

Réglementation S Compliance Category 1

# 6. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN:

FR0012759009

(b) Code commun:

124098394

- (c) Dépositaire(s):
  - (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :

Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg :

Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s):

Sans Objet

- (e) Livraison:
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :

BNP Paribas Securities Services Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadero 93500 Pantin France

Livraison contre paiement

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :

Sans Objet



CLOS IAM & S

Le Chef de Service Budget et Gestion Financière

Herve DOLLE

11149

`

-11